



Déclaration des représentants syndicaux CGT sur l'évolution de la FOT du site d'impression de Saran

Les Représentants CGT sont amenés à se prononcer sur l'évolution des conditions de travail et notamment de la fiche organisation du temps de travail concernant le site d'impression situé à Saran.

Rappelons tout d'abord que cette réorganisation est liée à la fin du contrat de parc de machine du service éditique de Saran. Celle-ci doit également répondre à un besoin de volumétrie mensuelle et prendre en compte les périodes de Pics.

Certaines évolutions concernant ce projet peuvent présenter des aspects positifs tels que :

- Des plages horaires moins larges pour les effectifs.
- Le maintien d'une certaine capacité opérationnelle.

Malgré ces aspects positifs, la CGT déplore la perte de 50% de la prime Panier et demande à titre exceptionnelle son intégration à 100% aux salaires des salariés concernés.

En ce qui concerne les règles de fonctionnement des congés, même si on peut comprendre la nécessité des contraintes opérationnelles, la CGT demande de prévoir des effectifs supplémentaires durant les périodes de congés scolaires notamment Noël et nouvel an, afin que chaque salarié puisse bénéficier d'au moins une semaine complète de CP en période de fêtes et de respecter ainsi leur équilibre vie professionnelle et personnelle.

Sous réserve de la prise en compte de nos suggestions, les représentants syndicaux CGT auraient émis un avis plutôt favorable à l'ensemble du projet s'ils avaient pu voter.